



(-A-)

Japan Customs
Customs Form C No.5360-F

Déclaration des effets personnels et des bagages non accompagnés

Veuillez remplir ce formulaire de déclaration et le remettre à un agent des douanes.
Si vous êtes accompagné(e) des membres de la famille, il suffit de déposer un formulaire pour tous.

N° de vol	(navire)		
Date d'arrivée	AA	MM	JJ
Nom et prénom(s)	Nom		
	Prénom(s)		
Adresse (Domicile au Japon)	Tel _____ (_____) _____		
	Profession		
Nationalité	AA	MM	JJ
Date de naissance	_____		
N° de passeport	_____		
Nombre des membres de la famille que vous accompagnez	Voyageurs âgés de 20 ans et plus	Voyageurs âgés de 6 à 20 ans	Voyageurs de moins de 6 ans

✳ Veuillez cocher les cases ci-dessous qui vous concernent.

1. Transportez-vous des articles mentionnés ci-dessous?	Oui	Non
① Article(s) prohibé(s) ou restrictif(s) [Par exemple, stupéfiants, armes à feu, explosifs] (voir 1. et 2. du côté B)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
② Lingots d'or ou produits d'or	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
③ Achats, souvenirs ou cadeaux dont la valeur dépasse la franchise douanière. (voir 3 du côté B)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
④ Marchandises et/ou échantillons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
⑤ Articles qui vous ont été confiés par un tiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Si vous cochez une des cases « Oui », inscrivez le détail des articles portés dans le côté B.

2. Avez-vous de l'argent et/ou des valeurs mobilières, etc. dont le montant égal ou supérieur à un million de yens et/ou des métaux précieux de plus de 1 kg?	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Si vous cochez « Oui », vous devez déposer aussi le formulaire de la déclaration du mode de paiement des exportations et des importations.

3. Bagages non accompagnés Avez-vous expédié des bagages par autre moyen que l'envoi postal (y compris pour un déménagement) ?	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Si vous cochez « Oui », vous devez établir ce formulaire en deux exemplaires et les fournir au service des douanes. Les bagages non accompagnés doivent être importés dans 6 mois à partir de la date de votre arrivée. Le formulaire vérifié par la douane doit être présenté au moment du dédouanement des bagages non accompagnés.

《Remarque importante》

Sur la base des lois et des règlements concernés, vous devez déclarer les articles que vous portez au Japon, comme des articles que vous avez achetés aux pays étrangers ou à la boutique d'articles détaxés à votre départ/arrivée du/au Japon et que quelqu'un vous avez confiés. En cas de non-déclaration ou de fausse déclaration, le voyageur est passible de sanctions.

Je déclare que toutes les déclarations dans ce formulaire sont correctes.
Signature

(-B-)

Veillez commencer à remplir le côté A de ce formulaire. (Si toutes vos réponses à 1. et 3. du côté A sont «Non», vous n'avez pas besoin de remplir ce côté B.)

✕ Détail des biens personnels

* Si vous rapportez des articles pour votre usage personnel dont la valeur totale de chaque unité est inférieure à 10.000 de yens (ou valeur équivalente en devise), vous ne devez pas les inscrire sur la rubrique «Description d'autres articles».

Vous ne devez pas non plus y inscrire les bagages que vous avez expédiés (bagages non accompagnés).

Boissons alcoolisées		Bouteille(s)	* Cadre réservé à la douane
Tabacs	Cigarettes	Pièces	
	Cigares	Pièces	
	Autres type de tabacs	g	
Parfums		oz	
Description d'autres articles	Quantité	Prix	
* Cadre réservé à la douane			Yen

1. Articles prohibés (Exemple)

- ① Stupéfiants, psychotropes, marijuana, opium, stimulants, MDMA, médicaments désignés.
- ② Armes à feu et leurs balles et pièces.
- ③ Explosifs, poudre à feu, matières d'arme chimique et microbes pathogènes comme bacille du charbon.
- ④ Contrefaçons de billets, monnaies, valeurs mobilières, cartes de crédit, etc.
- ⑤ Revues obscènes, DVD obscènes, pornographie d'enfant (pédophiles), etc.
- ⑥ Produits et objets portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle tels que des contrefaçons de produits de luxe et des produits pirates.

2. Articles sujets à certaines restrictions(Exemple)

- ① Armes de chasse, carabines à air comprimé, épées.
- ② Espèces de la faune et de la flore et leurs produits protégées par la convention de Washington. (crocodiles, serpents, tortues, ivoire, musc, cactus etc.)
- ③ Animaux vivants, produits carnés (y compris des saucisses et des bœufs séchés), légumes, fruits, riz, etc. qui doivent être préalablement passés l'inspection du service phytosanitaire ou du service vétérinaire.
Vous devez vous renseigner sur les articles ci-dessus à l'avance auprès du service phytosanitaire ou du service vétérinaire.

3. Franchises douanières (par personne, à l'exception des équipages)

- Boissons alcoolisées : 3 bouteilles (760 ml comme une bouteille)
- Cigarettes: 200 cigarettes fabriquées au Japon et 200 cigarettes fabriquées à l'étranger. (Un voyageur non-résident est autorisé deux fois de la limitation de franchise mentionnée ci-dessous.)
- * À partir d'octobre 2018, 400 cigarettes seront autorisées. (Les distinctions entre fabriquée au Japon/à l'étranger et entre résident/non-résident seront abolies.)
- * Les personnes âgées de moins de 20 ans ne peuvent importer en franchise ni boissons alcoolisées ni tabacs.
- La valeur totale de tous les articles autres que les articles susmentionnés est inférieure à 200.000 de yens.
- * Les enfants de moins de six ans ne peuvent pas bénéficier de franchises en quantité ou en valeur sur les articles, à l'exception de leurs objets à usage personnel.

Conformément aux lois et règlements concernés, toute personne entrant au Japon est requise de soumettre ce formulaire de déclaration à la douane.